



1003615401

DATE DEPOT :	2010-04-26
NUMERO DE DEPOT :	36154
N° GESTION :	1991B04284
N° SIREN :	381199215
DENOMINATION :	RSM RSA
ADRESSE :	40 AVE HOCHÉ 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/06/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CHANGEMENT DE PRESIDENT

RSM RSA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 135 000 euros

Siège social : 40, avenue Hoche
75008 PARIS

RCS PARIS B 381 199 215

7134284

PN du 30/6/09

EO C2

PF du 1/7/09
15

06 au 1/7/2009

26 AVR. 2010

de dépôt

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf et le trente juin, à dix huit heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège social sur convocation de son Vice Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pierre CAPERAA,
- Monsieur Philippe JOUBERT,
- Monsieur Xavier THOMAS de MONTPREVILLE.

En conséquence, Monsieur Pierre CAPERAA, Vice Président du Conseil de Surveillance constate que les membres du Conseil de Surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Vice Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Vice Président expose qu'en raison de la démission de Monsieur Bernard NICOT, la présidence du Conseil de Surveillance n'est plus assurée.

Nouveau Nicolas Louvain également de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Philippe JOUBERT en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures trente.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance.

Philippe JOUBERT
Président du Conseil de Surveillance